

SÉJOUR D'HIVER À LA MONTAGNE 2026

DU 13 AU 21 FÉVRIER

DU 19 AU 27 FÉVRIER

140
JEUNES
DE 12 À
14 ANS

Italie
Roccaforte
Mondovi



AU PROGRAMME



Pour une meilleure organisation merci de nous retourner le bulletin de pré-inscription ci-dessous avant le **21 novembre 2025** au siège de la Communauté de communes du Pays de Mormal : 18 rue Chevray 59530 LE QUESNOY ou par mail servicejeunesse@cc-paysdemormal.fr

Tél : 03 27 09 04 67

www.cc-paysdemormal.fr

QUOTIENTS FAMILIAUX	De 0 à 400	De 401 à 700	De 701 à 1000	De 1001 à 1200	De 1201 à 1500	De 1501 à 2000	2001 et +
TARIFS	60 €	83 €	225 €	240 €	370 €	400 €	420 €

Le tarif comprend :

Le transport, l'hébergement en pension complète, l'encadrement par des moniteurs de ski, la location de skis, des chaussures et des casques ainsi que les remontées mécaniques + rapatriement sanitaire / assurance

Les prérequis pour le voyage à l'étranger

➤ La carte d'identité et la carte européenne d'assurance maladie sont OBLIGATOIRES

Pour éviter tout désagrément, veuillez faire votre carte européenne de santé et vérifier la validité de votre carte d'identité

✚ Autorisation de sortie du territoire OBLIGATOIRE (fournie par nos soins) avec photocopies carte d'identité des responsables du mineur.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION - SÉJOUR D'HIVER 2026

- Du 13 au 21 février 2026
 Du 19 au 27 février 2026

Nom et prénom de l'enfant : Date de naissance :

Téléphone où l'on peut vous joindre* : Nom de la personne à contacter :

Adresse : Code postal :

Ville : Date :

Mail : Signature des parents :
(Obligatoire)



Un bulletin par enfant
* inscription automatiquement annulée si contact téléphonique impossible.
La communauté de communes du Pays de Mormal se réserve le droit d'annuler l'activité si le nombre de participants est insuffisant ou si les évolutions réglementaires empêchent la tenue de ce type d'activités. Pour des raisons logistiques, le Pays de Mormal a décidé d'engager les pré-inscriptions pour son séjour ski. En cas de dégradation des mesures sanitaires et des décisions gouvernementales, le Pays de Mormal se réserve le droit d'annuler les séjours.